

Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant

Le Diplôme Universitaire de Musicien intervenant à l'école élémentaire et pré-élémentaire (DUMI) est un diplôme de niveau III (bac+2).

Il est préparé et délivré par les Centres ou Instituts de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI ou IFMI), qui sont rattachés aux Universités et placés sous la double tutelle des Ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale.

Le DUMI donne accès au concours du cadre d'emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique (ASEA) de la fonction publique territoriale.

.....

En Ile-de-France : le CFMI d'Orsay.

Le CFMI de Paris Sud XI Orsay donne à des musiciens une formation professionnelle leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer le métier de musicien intervenant.

Cette formation, à la fois musicale et pédagogique, les conduit à travailler en partenariat avec les professeurs des écoles, en insérant leur action dans le projet pédagogique de l'école.

Le musicien-intervenant est également formé pour devenir un acteur culturel apte à concevoir et développer des projets en partenariat avec les instances locales : centre culturel, école de musique, centre de loisirs...

CONTENU DE LA FORMATION

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Pratique vocale et instrumentale.• Autres techniques d'expression : danse, conte, mise en scène...• Connaissance du son.• Analyse et invention. | <ul style="list-style-type: none">• Pédagogie.• Connaissance des milieux : approche ethno-musicologique; institutions, gestion culturelle).• Conception et réalisation d'un projet musical au choix du candidat. |
|--|--|

ORGANISATION DES ÉTUDES

Le CFMI organise une formation diplômante (1500 heures en deux ou trois ans) délivrant le DUMI sur contrôle continu et évaluation terminale.

- **Formation en 2 ans** (*formation initiale à temps complet*)

Conditions d'accès

- Baccalauréat et 2 années d'études supérieures (toutes spécialités) ou 2 années de travail ou de formation dans un secteur pédagogique ou musical.
- Niveau musical équivalent à une fin de 3^e cycle d'école de musique agréée ou contrôlée.
- Admission après tests de niveau et dans la mesure des places disponibles.

Renseignements et demande de dossier de pré-inscription : envoi d'un CV et lettre de motivation jusqu'au 15 mai 2008, tests du 2 au 6 juin 2008 pour la formation se déroulant de septembre 2008 à juin 2010.

- **Formation en 3 ans** (*pour musicien-intervenant en cours d'emploi*).

Conditions d'accès

- Avoir au minimum 26 ans.
- Être en activité de musicien intervenant dans le temps scolaire.
- Admissibilité sur dossier et tests, admission après visite dans l'école. Prise en compte de la validation des acquis de l'expérience.

Renseignements et demande de dossier de pré-inscription : à partir de décembre 2008.

LE DUMI par la VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

La VAE permet à toute personne engagée dans la vie active depuis 3 ans au moins de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue d'obtenir un titre, un diplôme à finalité professionnelle, un certificat de qualification. Ce dispositif fait partie de la Loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. Il est inscrit dans le Code du Travail et dans le Code de l'Éducation.

La procédure pour l'obtention du DUMI par cette voie est mise en place par l'Université.

Renseignements

- sur le dispositif général de la VAE : www.infovae-idf.com
- sur la VAE au CFMI d'Orsay : prendre contact avec le CFMI.

CFMI : Université Paris-Sud XI Orsay, Bâtiment 498 91405 Orsay cedex.

Tél. : 01 69 15 62 80.

Fax : 01 69 15 45 49.

Site web : www.cfmi.u-psud.fr

Mél : nathalie.morette@u-psud.fr

.....
D'autres infos ...

- "Référentiel du musicien intervenant à l'école", réalisé en avril 2005 par le Conseil des CFMI : <http://lesla.univ-lyon2.fr> (rubrique musique et musicologie/CFMI/présentation générale)
- « Devenir musicien intervenant » : www.culture.gouv.fr (rubrique infos pratiques/fiches pratiques).
- Les adresses des 9 CFMI (ou IFMI) en France : www.cite-musique.fr
- Centre National de la Fonction Publique Territoriale : www.cnfpt.fr